

Tenue de livres et la comptabilité

Comment définir la règle de taxes par défaut et/ou les règles spécifiques à certains clients, fournisseurs ou catégories de produits et services?

Vous devez d'abord choisir la règle de taxe par défaut du système. Celle-ci s'appliquera lorsque vous effectuez des ventes, des achats et/ou des transactions. Si vous indiquez "Aucune", aucune taxe ne sera chargée sur vos ventes. Si vous souhaitez prélever des taxes (c'est généralement requis), il vous faut spécifier une règle de taxe, par exemple "Taxes Canada".

Il est possible d'outre-passer la règle par défaut du système pour certains clients ou fournisseurs (par exemple pour un client étranger qui ne doit pas payer les taxes locales). Pour ce faire, rendez-vous dans l'onglet "Termes" des fiches clients ou fournisseurs et indiquez la règle de taxe à appliquer.

Il est également très important que la province indiquée sur la fiche de vos clients et de vos fournisseurs soit correctement définie, car elle sert à déterminer les taxes de vos ventes, achats et transaction pour ceux-ci.

Clients - Actif Test

INFOS ATTRIBUTS **TERMES** VENDEURS SUIVI ABONNEMENTS NOTES VENTES BONS DE TRAVAIL DOCUMENTS DOSSIERS SÉCURISÉS

Crédit 0,00 Terme 0 Rabais (%) 0,00 Si payé avant (nb jours) 0

Compte revenus Compte chèques Règles de taxes France

Date de la dernière facture 0000-00-00 Date de la dernière facture impayée 0000-00-00

Il est également possible d'outre-passer la règle par défaut du système pour certaines **catégories de produits ou services**. Pour ce faire, rendez-vous dans le menu **Produits et services->Catégories** et choisissez une catégorie.

Catégories - Autres

FR

Sebastien L...
Logiciel Actif

INFOS WORDPRESS MÉDIAS **PRODUITS OU SERVICES** OPTIONS

Code AUTRES Est une sous-catégorie de Actif Marge de profit (%) 0,00

Nom français Autres Nom anglais Other

Règles de taxes Règles de taxes pour les achats

Compte de la charte pour les ventes 491 - Autres revenus Compte de la charte pour les achats 500 - Autres dépenses

FERMER ENREGISTRER

Choses à vérifier si les taxes ne se calculent pas adéquatement :

1. La règle de taxes "Taxes Canada" n'a pas été altérée
2. Dans la fiche Client/Fournisseur dans l'onglet Termes, vérifier que la règle de taxes est "Taxes Canada"

Tenue de livres et la comptabilité

3. Que le Client/Fournisseur soit au Québec/Canada ou autre province.
4. Le compte du fournisseur spécifié est taxable dans la charte de comptes

Référence ID de l'article : #1267

Auteur : Actif

Dernière mise à jour : 2023-03-01 02:08